

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1636

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure, M. Questel, rapporteur et Mme Sage, rapporteure

ARTICLE 50

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« informations »,

insérer les mots :

« et les données ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« obtenues à la suite de cet échange de données »,

les mots :

« et les données obtenues à la suite de cet échange ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 15, après le mot :

« directement »,

insérer les mots :

« des informations ou ».

IV. – En conséquence, au même alinéa 15, après le mot :

« et »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.